



Prévention et Intérim (PI), le Service Central de Prévention pour le secteur du Travail Intérimaire, créé en 1998, a pour principale mission de lutter contre les accidents du travail des intérimaires par la sensibilisation à la sécurité sur le lieu du travail. Prévention et Intérim collecte chaque année les chiffres des accidents du travail subis par les intérimaires mis au travail par les entreprises de travail intérimaire en Belgique. L'évolution des chiffres est suivie d'année en année.

Communiqué de presse Prévention et Intérim

Chiffres des accidents du travail survenus aux intérimaires en 2017

Le recours aux travailleurs intérimaires reste un succès. C'est la quatrième année consécutive qu'on enregistre une augmentation significative du nombre d'heures prestées par des travailleurs intérimaires. En 2017, des travailleurs intérimaires ont presté 227 millions d'heures de travail ont été prestées tous secteurs confondus. Un autre aspect positif est que, parallèlement à la croissance de l'emploi, le nombre d'accidents du travail des travailleurs temporaires reste sous contrôle. Comme les années précédentes, le taux de fréquence des accidents du travail continue à fluctuer autour de 40. Depuis la création de Prévention et Intérim, les conditions de travail des travailleurs temporaires chez l'utilisateur se sont considérablement améliorées. De 2000 à aujourd'hui, il y a une diminution de plus de 60% des accidents du travail survenus à des intérimaires.

La prévention des accidents du travail des travailleurs intérimaires reste un facteur important dans le secteur de l'intérim. Les chiffres prouvent que la prévention et la protection sur le lieu de travail fonctionnent. Prévention et Intérim continue de collaborer avec le secteur de l'intérim et toutes les stakeholders concernées afin d'améliorer les chiffres des accidents du travail pour les intérimaires.

Heures prestées dans le secteur intérimaire

En 2017, les intérimaires ont presté plus de 227 millions d'heures de travail intérimaire répartis sur tous les secteurs. Cela représente une augmentation de 6,1% par rapport à 2016. C'est la quatrième année consécutive qu'on enregistre une augmentation significative des heures prestées par les travailleurs intérimaires (en 2016 9,8%, en 2015 7,5% et en 2014 10%). Les agences d'intérim agréées pour les activités de construction représentent près de 3% du travail intérimaire total, tandis que la proportion de jobistes étudiants employés dans le secteur de l'intérim dépasse 12%. En 2017, ces étudiants jobistes ont effectué plus de 31 millions d'heures de travail.

Accidents du travail des intérimaires

Le taux de fréquence¹ (Tf) en 2017, dépasse quelque peu 40 (Tf : 41,1). C'est la cinquième année consécutive que le Tf fluctue autour des 40 points. Cela signifie que, parallèlement à la croissance de l'emploi des travailleurs intérimaires, le nombre d'accidents du travail reste sous contrôle. Par rapport à 2000, le taux de fréquence a diminué de plus de 60%. Il y a une tendance similaire chez les étudiants jobistes dont le nombre a plus que doublé depuis le début du recueil des informations, tandis que le taux de fréquence a chuté de plus de 75%.

Le nombre de jours perdus, exprimé par la gravité des accidents du travail (Tgr), est resté stable autour de 0,9 pendant cinq ans. En 2017, le taux de gravité réel² était de 0,91. Par rapport à 2000, la gravité des accidents du travail a été réduite de moitié: le nombre de jours perdus par 1 000 heures travaillées était encore de 1,81 en 2000.

Toujours en 2017, les experts en prévention du secteur parviennent à maîtriser les exigences relatives à «des

¹ Taux de fréquence (Tf) : mesure pour le nombre d'accidents; par heures prestées

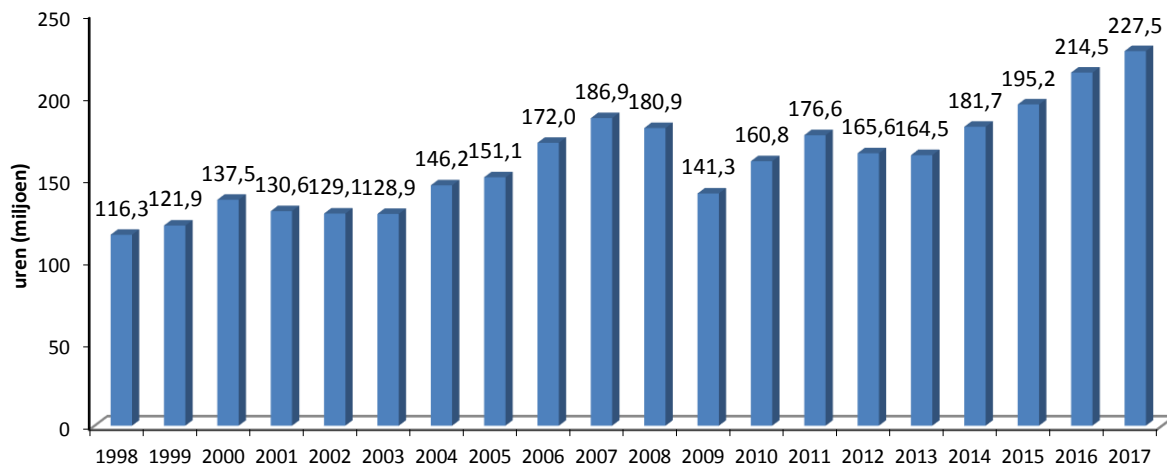
² Taux de gravité réel (Tgr) : mesure pour le nombre de jours d'incapacité de travail par heures prestées

conditions de travail sûres sur le lieu de travail pour les travailleurs intérimaires chez les utilisateurs».

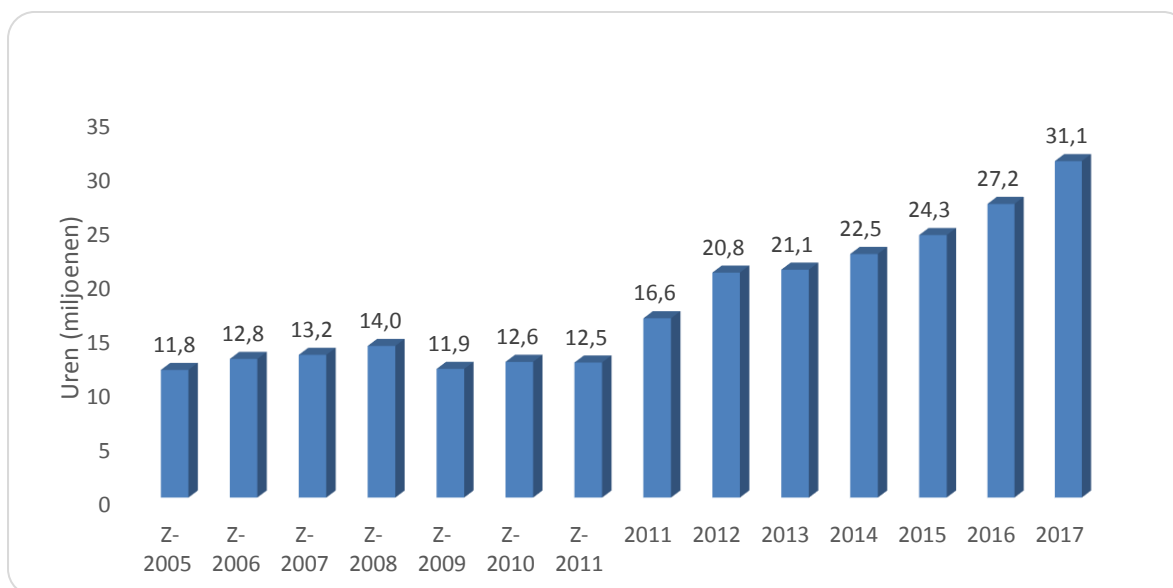
La prévention des accidents du travail des intérimaires reste toujours une préoccupation très importante dans le secteur de l'intérim. La situation sur le lieu de travail s'améliore et la sensibilisation en vue de prévenir les accidents du travail des intérimaires porte ses fruits. Prévention et Intérim continuera à œuvrer ces prochaines années pour améliorer les chiffres des accidents du travail de façon durable et ce, de concert avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'intérim.

Voir annexe: Détail des chiffres des accidents du travail. **Informations**: Marijke Bruyninckx (directeur) 02/204 56 84 of 0496/51 23 89

Grafiek 1: Gepresteerde uren uitzendarbeid
Graphique 1: Heures prestées des intérimaires

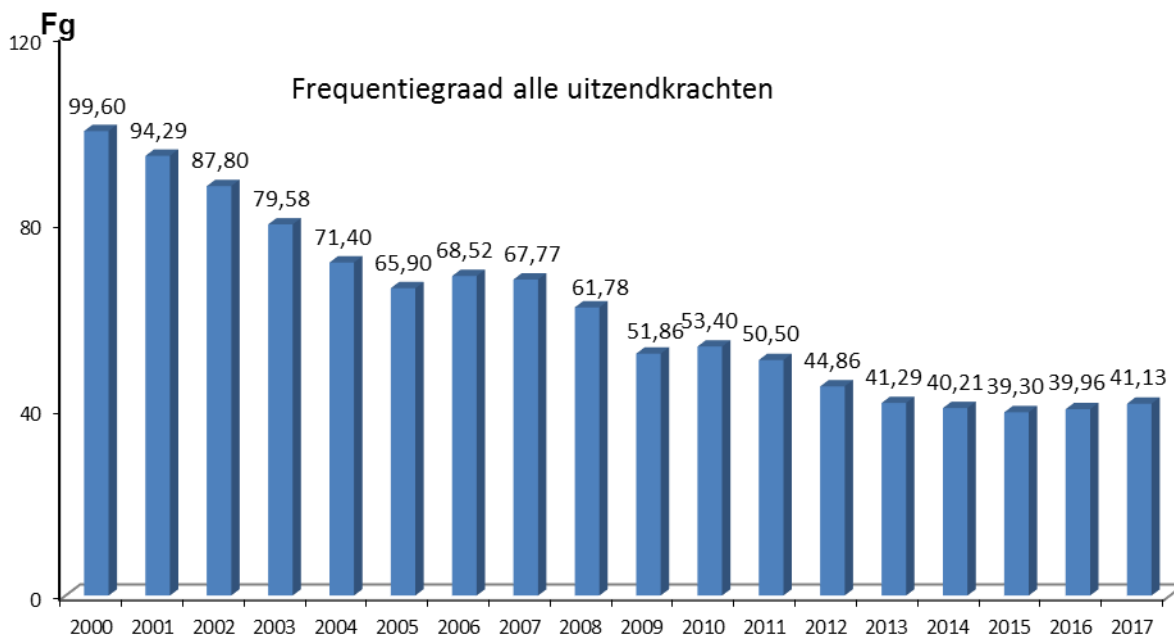


Grafiek 2: Gepresteerde uren door jobstudenten
Graphique 2: Heures prestées des jobistes



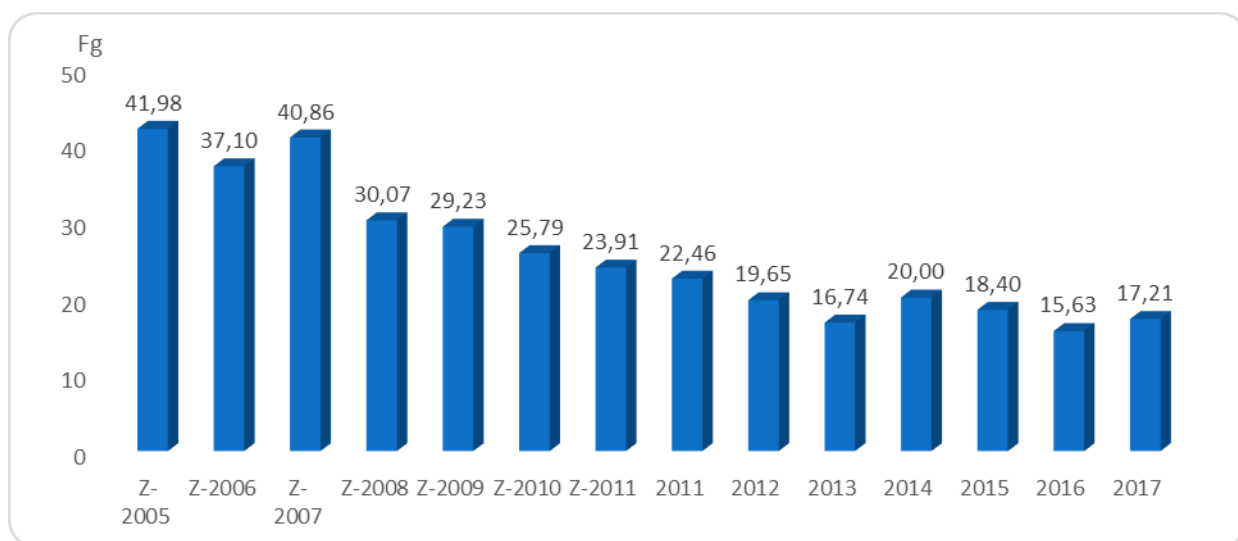
Grafiek 3: Frequentiegraad arbeidsongevallen uitzendkrachten

Graphique 3: Taux de fréquence des intérimaires



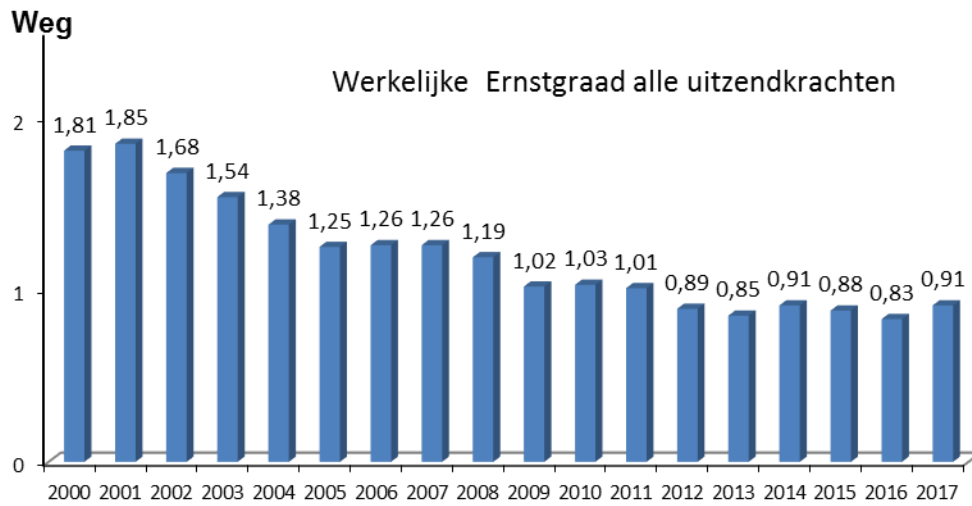
Grafiek 4: Frequentiegraad arbeidsongevallen jobstudenten

Graphique 4: Taux de fréquence des accidents du travail (seulement jobistes)



Grafiek 5: Evolutie werkelijke ernstgraad uitzendkrachten

Graphique 5: Évolution du taux de gravité réel des intérimaires



Grafiek 6: Evolutie werkelijke ernstgraad jobstudenten
Graphique 6: Évolution du taux de gravité réel des jobistes

